



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfgers-agriculture.org. Web : www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro, Mail : jschiro@miel-de-france.com

Paris lundi 30 janvier 2017

Journée ouverte du lundi 30 janvier 2017.

(en marge de la 86ème assemblée générale du dimanche 29 janvier).

FIAP JEAN MONNET, 30 rue CABANIS, 75014 PARIS

Journée technique et syndicale sur l'économie de la filière.

Évolution des techniques d'analyses de miel,

Situation du marché et échange d'informations sur les fraudes,

Quelle pourrait être l'évolution possible, au sein de la filière, pour optimiser le travail de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée ?

La création d'une interprofession est elle nécessaire et, dans ce cas, comment la construire et pourquoi faire ?

Il est de tradition au SPMF de tenir, en marge de son AG statutaire réservée aux adhérents, une journée ouverte, véritable vitrine de nos actions et de nos propositions. Il n'y a pas besoin d'invitation. Tout le monde peut venir.

C'est aussi l'occasion pour tous d'écouter des intervenants inhabituels. Il est possible d'échanger avec les divers ministères (Agriculture, Environnement, Finances), FranceAgriMer, les firmes agrochimiques, les instituts de recherche (INRA, CNRS, ANSES), les instituts techniques (en premier lieu l'ITSAP mais aussi tous les instituts, syndicats et organisations des autres filières agricoles), les conditionneurs, les fabricants de matériel apicoles, les autres structures de la production ou de la commercialisation et, d'une manière générale, tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être intéressés par l'abeille ou les produits de la ruche.

Ce n'est pas pour rien que cela s'appelle « journée ouverte ».

Bien entendu, le public et les intervenants sont différents d'une année sur l'autre en fonction des thèmes de la journée.

Il n'est pas inutile de préciser que, depuis sa création en 1931, le SPMF se préoccupe de l'organisation du marché et de la lutte contre les fraudes. Il suffit de lire les statuts pour le constater : la lutte contre la fraude est un de nos thèmes prioritaires depuis la création.

De tous temps, il s'est vendu du faux miel, et il y eu des « bidouillages » divers. Je ne parle pas de pratiques adjacentes pour améliorer la qualité ou la conservation du miel. Par exemple le saupoudrage de farine pour ensemencer la cristallisation à une époque où la technologie n'était pas celle d'aujourd'hui. Je parle bien de fraude, c'est-à-dire

- de remplacement du miel, ce produit si difficile à récolter, par un ersatz quelconque
- étiqueter sous une fausse origine florale ou géographique,
- se présenter comme producteur alors que l'on est commerçant... etc.

Tout le monde sait bien que, dès les années 50, progressivement mais en très peu de temps, le miel a été remplacé par des sirops industriels pour fabriquer les pains d'épice..... Au point qu'aujourd'hui, même la DGCCRF ne considère plus cela comme une fraude.

Sans revenir sur tous les avatars et les échecs successifs de la structuration de la filière apicole, il est indispensable, pour bien poser le débat d'aujourd'hui, de rappeler quelques dates :

- 1947 : le SPMF crée l'UNAF pour rassembler toute l'apiculture. Au bout de quelques mois, le SNA a quitté l'union. Ce fût un échec.
- 1974 : première tentative de création d'une interprofession. Le CNIM (comité national interprofessionnel du miel) était directement inspiré du National Honey Board des USA. Ce fût un échec. En séance de nuit au Sénat, en présence d'une demi-douzaine de parlementaires, la haute assemblée, sur intervention d'un apiculteur, a saboté le projet.
- 1984 : en quelques années, la production de miels de cultures a quasiment doublé avec l'extension spectaculaire des surfaces de tournesol. Ce fût aussi le début des importations de gelée royale chinoise à très bas prix. Cette évolution a entraîné des tensions sur le marché et une aubaine supplémentaire pour les fraudeurs. Le SPMF, qui était, depuis 1947, la section professionnelle de l'UNAF, croyant devenir plus efficace en faisant cavalier seul, a décidé de quitter l'UNION. Ce fût une erreur. Beaucoup d'apiculteurs de loisir y ont vu une défiance à leur égard, preuve, s'il en était besoin, que les fautes de communication peuvent être aussi pénalisantes que les fautes stratégiques.
- 1985 : la FNSEA, a reconnu l'UNAF et le SNA comme associations spécialisées. Avec le SPMF, cela lui faisait trois AS apicoles et trois cotisations. Ce fût un échec. S'ajoutant à la séparation de l'UNAF et du SPMF, il n'en est jamais sorti rien d'autre que l'éclatement et l'inintelligibilité de la représentation apicole. La FNSEA est revenue sur sa décision en 2008 pour retourner à la situation initiale : il n'y a plus qu'une seule Association Spécialisée à la FNSEA : c'est le SPMF.
- 1988 : lors de la création de la première interprofession du miel, INTERMIEL, le ministère de l'agriculture, a imposé un collège producteur composé à parité des trois « syndicats » apicoles. L'UNAF, 22 000 « adhérents », le SNA 30 000, et le SPMF, 400 adhérents à jour de cotisations disposaient de trois sièges chacun. Ce fût un échec. Le SNA n'a jamais signé aucun accord et, 3 ans après, deux des trois représentants de l'UNAF ayant refusé de signer, INTERMIEL a cessé de fonctionner.

- 1991 : sans financement de l'interprofession, notre institut technique (ITAPI), qui avait embauché du personnel, a été contraint de cesser ses activités. Ce fût un échec.
- 1995 : devant les textes racoleurs et irresponsables des revues qui appelaient à une entente sur les prix, le Conseil de la Concurrence a tenté de faire condamner les trois « syndicats » apicoles. Ce fût un échec. Seuls l'UNAF et le SNA ont été condamné à 10 000,00FF chacun. Le SPMF a été logiquement mis hors de cause.
- 1996 à 2003 : suite à l'épisode du conseil de la concurrence, devant l'évidence de l'impossibilité à organiser la représentativité apicole de manière claire, simple et intelligible, le SPMF a déclenché le procès en déqualification. Le principe avait été voté plusieurs fois en assemblée générale. Considérant que ces deux structures sont essentiellement composées de non professionnels, il paraît logique de les obliger à quitter le statut syndical (loi de 1884) pour adopter un statut associatif (loi 1901). Ce fût un échec. Après de multiples arguties juridiques plusieurs audiences, appel, et cassations, la justice a considéré que, comme l'UNAF et le SNA avaient obtenus leur légitimité du ministère de l'agriculture et de la FNSEA, nous nous étions trompés dans nos assignations. Il fallait tout recommencer.
- 2014/2016 : missionné par le ministre de l'agriculture à la suite du rapport SADDIER, Mr François GERSTER a organisé une série de réunions destinées à créer une interprofession. Dans cet objectif, le rapport SADDIER avait conclu qu'il était nécessaire de fixer un seuil en deçà duquel la qualité d'apiculteur ne serait plus reconnue. Au même titre que celui qui dispose d'un jardin ou il produit quelques légumes ou quelques fruits n'est pas assimilé à un maraîcher ou un arboriculteur. Au lieu de suivre les conclusions du rapport parlementaire, après plusieurs tentatives de contournement de l'UNAF et du SNA (entre autre par l'introduction d'ADA France ou de l'APCPiA, diminutif APP si vous préférez), Mr GERSTER a essayé d'imposer une interprofession entièrement sortie de son imagination. Il n'a pas cessé de manœuvrer pour tenter d'exclure les fabricants et revendeurs de matériel apicole et donner un droit de veto à la grande distribution (FCD). Ce fût un échec. Il faut dire qu'il y avait de quoi s'y perdre. Après avoir annoncé la tenue d'élections lors de son discours aux JRA 2016, chaque projet successif qu'il présentait, outre qu'il ne tenait aucun compte des remarques et des propositions des professionnels, était différent du précédent.

Pour ne pas alourdir inutilement le débat, nous n'avons retenu dans la liste ci-dessus que les événements les plus marquants. Si un jour un historien de l'apiculture se penche sur la question, il relèvera chaque année, depuis plus de 80 ans, une multitude d'échecs qui ont tous la même origine :

- La fraude, l'opacité, l'inorganisation, et l'inintelligibilité totale de la filière,
- Et la non-définition de l'apiculteur, qui conduit à ce que n'importe qui peut se présenter aux tiers comme représentant professionnel de la filière.

Ce dysfonctionnement structurel est aussi à l'origine de l'échec de la recherche scientifique.

La phénoménale catastrophe écologique dont les apiculteurs sont témoins tous les jours (je veux parler des anomalies de comportement qui conduisent inexorablement à la disparition des abeilles), aurait été solutionnée depuis longtemps si le ministère de l'agriculture ne s'était pas obstiné à maintenir la filière apicole dans le désordre et l'inorganisation la plus totale. Aucun observateur extérieur n'est capable d'y comprendre quoi que ce soit.

Qu'il me soit permis à ce sujet de dire clairement le soutien du SPMF aux scientifiques qui travaillent sur le sujet. Au milieu de cet invraisemblable désordre ou le dernier des ignorants peut se permettre de contester le meilleur des travaux scientifiques, ou d'adoubier le pire des raisonnements ubuesque, les scientifiques réussissent parfois à faire des découvertes majeures.

Dans l'environnement apicole délétère auprès duquel ils sont amenés à travailler, c'est un exploit considérable.

Qu'ils soient assurés de la part du SPMF, de notre entier soutien.

Je tiens à évoquer en particulier le travail de l'UMT Prade. Cela faisait des dizaines d'années que les apiculteurs s'époumonaient à expliquer que, au-delà de la toxicité classique des molécules, il y avait un phénomène particulier que les processus d'homologation ont toujours ignoré : la perte du sens de l'orientation. Sans tuer les abeilles une par une, ce phénomène les empêche de revenir à la ruche, qui, évidemment, se dépeuple et dépérit.

Cela a été mis en évidence par les apiculteurs dès le milieu des années 70, au moment du premier décret abeilles (4 février 1976). Les molécules à la mode de l'époque s'appelaient, (outre le Lindane et le Parathion connus pour leur toxicité), Phosalone, Toxaphène, Endosulfan dont l'administration de l'agriculture considérait, malgré les témoignages des apiculteurs, qu'ils étaient « non dangereux pour les abeilles ». C'était même écrit en toutes lettres dans le décret. Celui qui affirmerait la même chose aujourd'hui serait considéré comme un illuminé.

L'évidence s'est imposée vers 1980 lors de l'apparition des pyréthrinoides de synthèse. Après les traitements massifs de colzas en début de floraison, les apiculteurs ont constaté des phénomènes nettement plus fréquents et spectaculaires de dépopulation des ruches. Il faut savoir que, encore aujourd'hui, la plupart de ces molécules ont la « mention abeille ». Il s'agit là d'une véritable et prodigieuse escroquerie réglementaire, sans équivalent nulle part ailleurs.

Quoi qu'il en soit, après des dizaines d'années d'échecs dans la mise au point des compteurs d'abeilles censés régler la question, les équipes scientifiques de l'INRA et de l'UMT ont démontré très récemment la réalité du phénomène décrit par les apiculteurs depuis des dizaines d'années.

Ces avancées remarquables de la recherche sont régulièrement relayées par l'ITSAP, notre tout jeune institut technique, qui est venu remplacer l'ITAPI disparue 20 ans plus tôt. Or,

- compte tenu du désordre interne à la filière,
- compte tenu du fait que n'importe qui peut dire n'importe quoi en prétendant représenter tout ou partie des apiculteurs,

- compte tenu qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des ruches ni de produire du miel pour se présenter comme apiculteur et aller pérorer sur les médias ou dans les ministères,
- compte tenu des nombreuses erreurs ou approximations publiées par les revues de vulgarisations sanitaires ou techniques apicole,

Ce travail remarquable est ignoré par ceux là mêmes qui devraient l'apprécier, le soutenir, le faire connaître, le diffuser, et le défendre : **les apiculteurs.**

Outre son soutien à L'ITSAP, aux scientifiques et aux techniciens qui travaillent sur le sujet, le SPMF tient à afficher de plus fort sa position constante depuis notre création il y a 86 ans :

- la filière apicole ne sortira jamais de son sous-développement tant qu'elle ne sera pas structurée,
- cela passe par un syndicat professionnel représentatif (voire deux s'il y a vraiment des positions antagonistes inconciliables et intelligibles)
- l'apiculture de loisir, (pourvu qu'elle ne soit pas noyautée par quelques fraudeurs qui manipulent allégrement un public désinformé) a toute sa place dans le panorama de la filière. Forcément cette place ne peut déborder au-delà de son espace de légitimité.
- il ne peut pas y avoir de filière d'élevage prospère sans que soient définis les besoins sanitaires,
- les conditionneurs sont des partenaires naturels et obligés de la production. Ils doivent tenir leur place en toute légitimité, dans le cadre d'un dialogue permanent, transparent, courtois et apaisé avec les producteurs,
- seule une interprofession peut réussir à représenter toute la filière et dégager un budget pour financer les actions d'intérêt général,
- seule la mise en œuvre des préconisations du rapport SADDIER sur la définition de l'apiculteur peut aboutir à créer cette interprofession. C'est le travail du ministère de l'agriculture.
- seul un institut technique apicole, en lien avec les organismes technique et de développements régionaux (ADAS), apte à synthétiser la situation de notre filière auprès des autres instituts agricoles et des instituts de recherche, peut relever le défi, résoudre le phénomène de la disparition des abeilles, assurer le soutien technique à la production et contribuer à l'amélioration de la qualité,

Ce n'est que par déficit d'information que peut prospérer l'incompréhension d'une partie des apiculteurs face au travail considérable des scientifiques et des techniciens salariés des ADAS.

Devant la catastrophe épouvantable de l'effondrement du cheptel, qui se double désormais d'un désastre financier compte tenu de l'écroulement du marché, le SPMF ne peut plus faire dans la demi-mesure.

Il faut absolument appeler l'amont et l'aval de la filière à la structuration. Il faut dire aujourd'hui, avec la plus grande force, notre soutien total à notre institut technique, qui doit être mis, enfin, en condition de travailler dans le calme et la sérénité.

Cela ne vaut pas quitus d'irréprochabilité. Cela vaut reconnaissance du travail accompli dans des conditions et une ambiance extrêmement pénalisantes et peu propices à l'efficacité. Il reste beaucoup à faire mais cela ne sera possible que lorsque la filière aura réussi à se structurer. C'est la condition indispensable pour avoir un dialogue sain et intelligible avec la communauté scientifique et les techniciens apicoles.

Nous espérons que les collègues représentant d'autres structures techniques ou syndicales qui ont accepté notre invitation et qui sont dans la salle relaieront ce message à ceux qui ne sont pas là.

Venons-en au cœur du sujet de la journée.

Ceux qui nous connaissent savent depuis longtemps que nous sommes partisans de la création d'une interprofession au service de toute la filière, producteurs, conditionneurs, distributeurs, coopératives, fournisseurs de matériel et d'intrants apicoles, et tous les professionnels qui travaillent autour de l'abeille et des produits de la ruche.

Nous avons produit ces deux dernières années une centaine de pages sur cette question.

Suite à l'échec de la mission de Mr GERSTER sur ce sujet, une partie des professionnels ont entamé des discussions sans tutelle extérieure. Le SPMF a rédigé une synthèse de quelques pages servant de document de travail martyr. Cela permettra de travailler sur du concret.

Nous tenons cependant à rappeler brièvement ci après les principes de base permettant un fonctionnement efficace :

- le premier travail d'une interprofession, c'est le dialogue entre tous les métiers d'une filière.
- Le préalable indispensable pour y parvenir, c'est la transparence.
- Dans les métiers du miel et de l'abeille ou on ne connaît ni le nombre de ruches, ni le nombre d'apiculteurs, ni les volumes récoltés (globalement et encore moins par variété), ni les prix, ni même finalement l'intensité et le rythme réel du phénomène de disparition des abeilles, tout est à faire et à découvrir.
- L'avantage de cette mission, c'est qu'elle nécessite moins de financement que de détermination. Quand je dis avantage, je pars du principe que tout le monde adhère à l'objectif. Sinon, forcément, cela devient un inconvénient. En tout cas, nous saurons vite s'il sera possible d'aller plus loin.
- La moindre des choses, lorsqu'on veut construire et travailler ensemble, c'est de définir un projet. La encore, on a moins besoin d'argent que de bonne volonté et de matière grise.

- Comme cela a déjà été dit, même s'il y a de nombreuses professions, il n'y a que deux métiers. Cela implique deux collèges.
- Sauf à courir au suicide, le collège production ne peut continuer éternellement à se balkaniser en groupes, courants, sous courants, ou chapelles aussi microscopiques qu'incompréhensibles.

Pour sortir de ce délitement, le SPMF ne voit qu'une solution : une élection du collège producteur à échéance régulière.

Sans être fermés à une option alternative, nous proposons le même processus que celui des chambres d'agriculture. Notre seule préoccupation est de réussir à organiser une représentation apicole qui porte les aspirations et les préoccupations des producteurs concernés.

- Le même esprit doit inspirer l'organisation du collège commercialisation. C'est indiscutablement le syndicat des conditionneurs (SFM), qui doit tenir le rôle moteur. Bien entendu, la coopération, la distribution et surtout les fabricants et distributeurs de matériel apicole doivent avoir leur place légitime.... Sans jamais oublier qu'une place dans l'interprofession implique de participer à son financement.

Une modeste cotisation sur les fournitures apicoles ne nuira pas à la cohésion de l'ensemble et permettra de témoigner de l'intérêt de tous au développement de la filière.

- Un adage bien connu dit bien que « trop d'impôt tue l'impôt ». une erreur à ne pas commettre consisterait à évaluer les besoins, qui sont considérables, et à fixer une CVO prohibitive en conséquence.

La sagesse voudrait de s'en tenir à une fourchette entre 0,1 et 1% du chiffre d'affaire (ou de l'assiette de prélèvement) des divers acteurs. Il ne faudrait jamais aller au delà. Cela devrait largement suffire à entamer le processus vertueux qui conduira à mener les premières actions.

Toujours pour ne pas quitter la sagesse populaire, « il vaut mieux faire simple que compliqué ». Le coût de collecte et de contrôle du prélèvement de la CVO ne doit pas grever le budget avant la première dépense efficace. Sinon, c'est l'échec assuré. Un des premiers principes de base devrait consister à admettre que, s'il est pertinent que les entreprises soumises au régime du réel soient appelées à cotiser au réel, les entreprises soumises au nouveau régime du micro-bénéfice agricole (micro-BA, successeur du forfait) ne peuvent pas cotiser autrement que forfaitairement.

- ✓ Si ces saines préconisations peuvent convenir au plus grand nombre,
- ✓ si le ministère de l'agriculture veut bien réellement mettre en place et faire respecter le cadre réglementaire général commun à toutes les autres filières,
- ✓ s'il veut bien, plutôt que d'imposer des idées venues d'ailleurs, soutenir au mieux un projet réaliste d'interprofession apicole, élaboré par les professionnels concernés,

- ✓ si les partenaires de la grande distribution veulent bien considérer que les enjeux de la filière apicole ne représenteront jamais plus qu'une poussière microscopique dans leur stratégie de développement, et qu'il est donc inutile pour eux qu'ils soient mis capacité de blocage,
- ✓ si les ONG qui se sont données pour mission de sauver les abeilles veulent bien ne pas interférer dans des discussions techniques qui dépassent leur compétence,
- ✓ si enfin les responsables apicoles à tous les niveaux veulent bien prendre conscience que le fonctionnement actuel nous amène au désastre total,
- ✓ alors tous les espoirs sont permis pour aboutir à une construction efficace.

Pour une fois, ce sera un succès.

La filière apicole n'y est pas habituée mais je suis sûr qu'elle s'y fera très bien.

Je vous remercie de votre attention....

Pour le SPMF, JOEL SCHIRO,

- ❖ Mr Olivier Le GALL, directeur général délégué INRA, est intervenu ensuite pour expliquer le travail des scientifiques sur l'abeille et les difficultés rencontrées.
- ❖ Me Bruno NEOUZE, avocat spécialisé dans le droit des interprofessions, est venu exposer les contraintes juridiques liées à la construction et au fonctionnement.
- ❖ L'essentiel de l'après midi a été consacrée à un large débat entre la salle,
 - Me Bruno NEOUZE
 - et Mr Louis ORENGA directeur général d'INTERFEL (Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Frais).
- ❖ Jean Yves FOIGNET, président de l'ITSAP a présenté le travail et les besoins de l'Institut Technique.

Cyril FOLTON qui devait intervenir au titre de trésorier d'ADA- France sur le thème « L'interprofession apicole : quels enjeux pour les ADAs » s'était excusé en indiquant : « *le bureau d'ADA france réuni suite a l'Assemblée générale du 27 janvier dernier a souhaité ne pas envoyé de représentant d'ADA France pour participer à la journée publique de Lundi 30 janvier* ».

Mr Faycal MEZIANI (DGAL, Ministère de l'Agriculture, chargé des questions sanitaires) s'est également excusé. Il a été contraint de revenir à son bureau en tout début d'après midi.

La réunion s'est achevée vers 18 heures comme prévu.

PARIS LUNDI 30 JANVIER 2017